

Nouvelle réglementation de la limitation du tonnage des rues communales (voies privées non étudiées)

VILLE-D'AVRAY



Forêt de Fausses Reposes

SEVRES

VIROFLAY

MEUDON

VELIZY-VILLACOUBLAY

Légende

-  Rues limitées aux véhicules < 3.5 tonnes, sauf véhicules spécialisés (secours, ordures, transports...)
-  Rues limitées aux véhicules < 15 tonnes
-  Rues sans limitation de tonnage (livraison monoprix)
-  Cas particulier: rue limitée aux véhicules < 3.5 T sauf centre équestre

Les chantiers "promoteur" seront sujets à un arrêté spécifique et devront respecter un plan de déplacement

Echelle :

0 500 m